

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 24 AVRIL 2014

Étaient présents : Mesdames, Messieurs, Daniel CHRISTEL, Jean BEAUVICHE, Gilbert BÉNAS, Frédéric BOURNE, Odile DALIA, Éric DAVANTURE, Richard DRILLIEN, Marie-Édith GROISON, Thomas LAGRANGE, Élisabeth LÊ-GERMAIN, Nicole LEFEUVRE, Aude NOËL, Blaise NOIREAU, Julie PELLETIER, Sylvie WATTEBLED.

Secrétaire de séance élue : Madame Julie PELLETIER.

Monsieur le Maire procède à la lecture du précédent compte-rendu.

1-Affectation du résultat 2013. Budget communal principal :

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que, conformément à l'instruction M14, après adoption du Compte Administratif du budget communal principal, il doit affecter le résultat de fonctionnement de l'année précédente. L'excédent est alors affecté en priorité à la section d'investissement pour couvrir son besoin de financement.

Les résultats constatés au Compte Administratif 2013 sont rappelés :

- Résultat net de fonctionnement à affecter : + 243 183,45 €
- Solde d'exécution d'investissement : - 83 895,66 €

Affectation au Budget communal 2014 :

SECTION D'INVESTISSEMENT :

- Besoin de financement, **compte 001 (DI)** : 83 895,66 €
- Solde des RAR = 0,00 € (RAR dépenses = 0,00 € ; RARrecettes = 0,00€)
- Affectation à l'excédent capitalisé, **compte 1068 (RI)** : 83 895,66 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

- Report en fonctionnement, **compte 002 (RF)** : 159 287,79 €

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité

- **APPROUVE** l'affectation du résultat ainsi proposée.

2-Vote du taux des taxes locales 2014 :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que ce dernier doit déterminer le taux des taxes locales. Il propose que les taux actuels, inférieurs aux taux national et départemental, soient augmentés de 0,5 point.

Une simulation a été réalisée afin de concrétiser le montant de l'augmentation.

Il a été rappelé que le pourcentage des taxes détermine les subventions attribuées par le Grand Chalon.

Après délibération, le Conseil Municipal, à 14 voix pour et 1 voix contre :

- **DÉCIDE** d'augmenter de 0,5 point les taux pour l'année 2014 :

Taxe d'Habitation :	11,00 %
Taxe Foncière sur le Bâti :	15,50 %
Taxe Foncière sur le Non-Bâti :	33,00 %

3-Vote du budget primitif 2014. Budget communal principal :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la proposition de budget primitif 2014 pour le budget communal, tel qu'il a été examiné par la commission des finances.

En section de fonctionnement, les dépenses et les recettes s'équilibrent à la somme de : **936 775,79 euros**.

En section d'investissement, les dépenses et recettes s'équilibrent à la somme de : **718 465,66 euros**.

Les dépenses d'investissements seront principalement destinées à la réhabilitation du logement Place des Vendangeurs, la création d'un Club House pour le club de football, la réfection de la toiture de l'Église, l'extension du réseau d'eau et d'électricité Rue de la Messe et Rue de Chauchy et aux études de la réfection de la Place de l'Église et de création d'une médiathèque.

Les recettes seront notamment constituées du produit des taxes locales, de la redevance du centre de stockage et de valorisation des déchets, de subventions du Conseil Régional de Bourgogne du Conseil Général 71, de la Fédération Française de Football et de la souscription d'emprunts.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le budget primitif communal 2014 ainsi présenté.

4- Programme d'intervention pour l'investissement communal 2014 (PIIC) :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des critères d'attribution de subventions allouées par le Conseil Général sous forme d'enveloppe cantonale.

Au titre de la dotation cantonale 2014 du Programme d'intervention pour l'investissement communal, la commune de Saint-Désert peut prétendre à une subvention de 14 000,00 € sur un projet précis et chiffré à transmettre au Conseil Général.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal un projet de travaux de voirie pour le réaménagement de la Place de l'Église et du Parvis de la Mairie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le projet de travaux de voirie 2014,
- **ACCEPTE** le montant de la dépense totale de ces travaux de l'ordre de 225 000,00 € HT.
- **DIT** que cette somme sera inscrite au budget communal 2014.
- **DÉCIDE** de financer l'opération comme suit :
 - subvention du conseil Général 14 000,00 €
 - DETR 45 000,00 €
 - Emprunts 121 000,00 €
 - fonds propres : 45 000,00 €
- **SOLLICITE** Monsieur le Président du Conseil Général pour une subvention de 14 000,00 € au titre du Programme d'Intervention pour l'investissement Communal 2014

5-Cotisations et concours divers :

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que la Commune participe au fonctionnement d'organismes locaux ou départementaux, soit par convention, soit par adhésion.

Les cotisations demandées sont soit forfaitaires annuelles, soit liées au nombre d'habitants, soit liées à la participation à l'organisme des habitants de Saint Désert.

Après délibération, le conseil municipal, à 11 voix pour et 4 abstentions :

- **ACCEPTE** la participation de la Commune aux organismes suivants à compter de l'année 2014 :
 - *Association des Maires de Saône & Loire*
 - *Centre Départemental de Lecture Publique*
 - *SPA région Chalonnaise*
 - *ADIL 71*
 - *Union des Maires des Communes Rurales 71*
 - *RASED Buxy Réseau d'Aide aux Elèves en Difficulté*
 - *CAUE 71 Conseil d'Architecture Urbanisme et Environnement*
 - *GIP E Bourgogne*
 - *Association Animation en Côte Chalonnaise*

- **DÉCIDE** de ne plus adhérer à l'association Route des Grands Vins

6- Lancement du marché de maîtrise d'œuvre pour la création d'une médiathèque dans le bâtiment de l'ancienne cure :

Exposé de Madame Elisabeth LÊ-GERMAIN :

Le scénario de l'étude préalable d'aide à la décision, réalisée par le Cabinet Triangle dans le cadre de l'opération Village Avenir, établit un diagnostic du bâtiment de l'ancienne cure.

Après avoir exploré plusieurs pistes d'aménagements possibles, la municipalité a retenu le projet de réalisation d'une médiathèque.

Au titre de cet équipement, la commune peut bénéficier de subvention de la part de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC), du Conseil Général de Saône-et-Loire et du Conseil Régional.

Pour solliciter ces subventions un avant-projet détaillé, réalisé par un maître d'œuvre doit être transmis aux organismes financeurs avant le 15 août 2014.

Monsieur le Maire propose le lancement du marché de maîtrise d'œuvre pour cette opération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **ÉMET UN AVIS FAVORABLE** à l'engagement du marché de maîtrise d'œuvre pour la création d'une médiathèque dans le bâtiment de l'ancienne cure,
- **AUTORISE ET CHARGE** Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

7-Règlement intérieur du Tennis :

Monsieur Thomas LAGRANGE, Troisième Adjoint au Maire en charge du Sport, soumet au Conseil municipal un projet de règlement intérieur pour le Tennis.

Lecture faite et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **ADOpte** le règlement intérieur du Tennis.

8- Tarification Tennis 2014 :

Monsieur Thomas LAGRANGE, Troisième Adjoint au Maire en charge du Sport, soumet au Conseil municipal une proposition de tarification pour l'utilisation du court de tennis.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** comme suit la tarification du 1^{er} mai 2014 au 31 décembre 2014 pour l'utilisation du court de tennis :
 - 3,00 € le ticket pour les habitants (soit 1 heure d'utilisation)
 - 5,00 € le ticket pour les extérieurs (soit 1 heure d'utilisation)
 - 27,00 € le carnet de 10 tickets pour les habitants (soit 10 heures d'utilisation)
 - 45,00 € le carnet de 10 tickets pour les extérieurs (soit 10 heures d'utilisation).

9-Création et tarification d'une garderie du soir pour le centre de loisirs :

Madame Élisabeth LÊ-GERMAIN, 1^{ère} Adjointe au Maire en charge du centre de loisirs, rapporte au Conseil municipal la demande de parents de Saint-Désert et de l'extérieur pour la mise en place d'une garderie du soir après le centre de loisirs.

A l'heure actuelle, les enfants sont rendus aux familles au plus tard à 17h30.

Compte tenu du changement de rythme scolaire, certains parents qui travaillent ne sont pas en mesure de reprendre leurs enfants, les mercredis notamment, à l'heure du déjeuner. Ils les inscrivent donc au centre de loisirs et souhaitent que les heures de garderie du soir soient identiques aux autres jours de la semaine.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTÉ** la création d'une garderie du soir de 17h30 à 19h00 après le centre de loisirs, les mercredis et vacances scolaires,
- **FIXE** à 1,80 € l'heure et demi de garderie,
- **DIT** que ce service est mis en place à compter du 7 mai 2014.

10-Renouvellement de la convention avec l'association Airsoft Sport Extrême 71:

Exposé de Monsieur le Maire

Par délibération du 25 janvier 2011 le Conseil Municipal a accordé à l'association Airsoft Sport Extrême 71 la possibilité d'utiliser à titre gracieux le site de l'ancienne carrière – lieu dit « La Chaume Meunière » - pour pratiquer une activité sportive et de loisirs intitulée « airsoft ».

L'association sollicite le renouvellement de cette convention annuelle pour l'année 2014.

Considérant l'usage paisible des lieux et les actions de communication de l'association ASE 71 auprès du village et de ses habitants

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à 14 voix pour et 1 voix contre,

- **APPROUVE** le renouvellement de la convention entre la Commune et l'association Airsoft Sport Extrême 71 pour l'année 2014.
- **AUTORISE ET CHARGE** Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

11- Élu délégué au CNAS :

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la commune a adhéré au Comité National d'Action Sociale (CNAS) depuis 2007.

Cet organisme a pour objet l'amélioration des conditions de vie des personnels de la fonction publique territoriale et de leurs familles.

Avec la mise en place de la nouvelle municipalité, un élu doit être désigné en qualité de délégué.

La durée du mandat des délégués locaux du CNAS est calquée sur celle des conseils municipaux.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité

- **DÉSIGNE** Marie-Édith GROISON pour être le délégué local élu auprès du CNAS, jusqu'en 2020.

12-Élection des membres de la commission d'appel d'offres :

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que la délibération n°13 du 28/03/2014 doit être annulée et que le Conseil municipal doit reprendre une nouvelle délibération pour l'élection des membres de la commission d'appel d'offres.

Celle-ci est présidée par le Maire, Monsieur Daniel CHRISTEL.

Vu les articles 22 et 23 du code des marchés publics,

Considérant qu'à la suite des élections municipales, il convient constituer la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat.

Considérant qu'outre le Maire, son président, cette commission est composée de 3 membres titulaires et de 3 membres suppléants élus par le Conseil municipal en son sein,

Considérant que l'élection des membres élus de la commission d'appel d'offres doit avoir lieu à bulletin secret et qu'il convient de procéder de même pour l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **ANNULE** la délibération n°13 du 28 mars 2014
- **DÉSIGNE** les personnes suivantes comme membres titulaires de la Commission d'appel d'offres :
 - Monsieur Blaise NOIREAU
 - Monsieur Jean BEAUVICHE
 - Madame Aude NOËL
- **DÉSIGNE** les personnes suivantes comme membres suppléants de la Commission d'appel d'offres :
 - Madame Marie-Édith GROISON
 - Monsieur Gilbert BÉNAS
 - Madame Élisabeth LÊ-GERMAIN

13-Délégations du Maire aux adjoints :

Monsieur le Maire rend compte au Conseil municipal de l'arrêté qu'il a pris à la date du 23 avril dernier pour déléguer une partie de ses fonctions aux adjoints élus par le Conseil lors de la séance du 23 mars 2014.

- **Madame Élisabeth LÊ-GERMAIN, Première adjointe, est déléguée**
 - à l'École, au centre de loisirs et au restaurant scolaire
 - aux actions culturelles
 - à l'information et à la communication
 - à la signature des documents généraux
- **Monsieur Jean BEAUVICHE, Deuxième adjoint, est délégué**
 - à l'action sociale
 - à la signature des documents généraux
- **Monsieur Thomas LAGRANGE, Troisième adjoint, est délégué**
 - à la coordination de la vie associative
 - au sport et aux loisirs
 - à la jeunesse
 - au tourisme
- **Madame Marie-Édith GROISON, Quatrième adjoint, est déléguée**
 - à la gestion du matériel et des fournitures d'entretien
 - à l'urbanisme
 - au fleurissement

14-Création d'un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe :

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Le Maire précise au Conseil Municipal que la création d'un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe intervient suite au départ en retraite d'un agent au grade de technicien territorial.

Le Maire propose à l'assemblée de créer un emploi d'adjoint technique de 2^{ème} classe permanent à temps complet à compter du 28 avril 2014.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **DÉCIDE** de créer un emploi d'adjoint technique de 2^{ème} classe permanent à temps complet à compter du 28 avril 2014.
- **DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois sont inscrits au budget.

15-Suppression d'un poste de technicien territorial :

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont supprimés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Le Maire précise que la suppression du poste de technicien territorial est liée au départ à la retraite d'un agent.

Le Maire précise également que cette suppression de poste sera compensée par la création d'un nouveau d'adjoint technique de 2^{ème} classe.

Le Maire propose à l'assemblée : la suppression d'un poste de technicien territorial à temps complet à compter du 1^{er} mai 2014.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **DÉCIDE** la suppression d'un poste de technicien territorial à temps complet à compter du 1^{er} mai 2014.

16- Désignation d'un correspondant défense :

Monsieur le Maire fait part au Conseil de la demande du Préfet de Saône-et-Loire de procéder à la désignation d'un conseiller municipal en charge des questions de défense.

Cet élu a vocation à relayer les informations du ministère de la défense notamment auprès des jeunes administrés et de leurs parents (Journée d'Appel de préparation à la défense...) et sur les opportunités offertes par les forces armées (carrières, préparations militaires....).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

- **DÉSIGNE** Odile DALIA en qualité de correspondant défense auprès des services de l'État.

QUESTIONS DIVERSES

1- Club House : subventions et début des travaux :

Monsieur le Maire informe que la Préfecture a classé le Club House en Établissement Recevant du Public (ERP) en catégorie 5.

Il est rappelé que les travaux débiteront le 15 mai et que les membres du club de football effectueront les travaux de peinture.

2- Avant-projet d'aménagement de la place de l'Eglise :

Une réunion a eu lieu avec l'architecte Philippe GUILLOUX afin de présenter une première esquisse du projet de la réfection de la place de l'Église.

Madame Élisabeth LÊ-GERMAIN présente cet avant-projet.

Une autre réunion de travail aura lieu le 23 mai et une réunion publique se tiendra le 28 mai à 20h00 afin de présenter le projet aux habitants.

3- Compte-rendu des travaux de l'Église :

Monsieur le Maire que les travaux de réfection de l'Église se sont avérés moins coûteux que prévus (économie d'environ 1500,00 €).

Les travaux de réfection du toit de la chaufferie restent à réaliser.

4- Personnel municipal : recrutement d'un agent technique et d'un adjoint d'animation :

Madame Cécilia GUILLEMAIN a été recrutée sur le remplacement de congé maternité de Sandy BARD.

Son arrivée a nécessité une nouvelle organisation du personnel.

Par conséquent, Madame GUILLEMAIN, aura en charge l'animation du Centre de loisirs et du Cyberespace.

Monsieur Olivier FRÉAUX est engagé à compter du 28/04/2014 en tant qu'adjoint technique 2ème classe, avec fonction d'Agent de Sécurité de la Voie Publique (ASVP) suite au départ en retraite de Monsieur Jacky LATOUR. Le détail de son poste de travail est présenté au Conseil municipal.

5- Bilan des Travaux d'Activités Pédagogiques du 1er trimestre 2014 :

La restitution des T.A.P. (Rythmes scolaires) s'est déroulée le 17 avril 2014 à la salle des Rocheriaux en présence de Monsieur Francis CLORIS, sous-Préfet de Chalon-sur-Saône, de Monsieur Richard-Daniel BOISSON, sous-Préfet d'Autun et de Monsieur Gérard BUIRON, Inspecteur de l'Éducation nationale.

La motivation des élèves et la qualité du travail rendue ont été soulignées par ces personnes.

6- Mise en place du Conseil d'Administration du CCAS :

Monsieur Jean BEAUVICHE a présenté au conseil municipal la composition du conseil d'Administration du CCAS : il est rappelé que les personnes élues au CCAS sont :

- M. Jean BEAUVICHE
- Mme Odile DALIA
- Mme Nicole LEFEUVRE
- Mme Julie PELLETIER

Les personnes nommées sont :

- Mme Claudine CARRÉ

- M. Michel LEFEUVRE
- M. Marc PELLETIER
- Mme Véronique POTHERAT

7- Compte rendu de la réunion de la société de chasse Saint-Désert – Granges - Rosey :

Le Président de la Société de chasse a été reçu par Monsieur le Maire. Au cours de cette réunion, il a été fait état de la présence de renards et de ragondins près des lagunes et sur différents sites de la commune.

La société de chasse Saint-Désert – Granges - Rosey s'est proposée pour lutter contre la prolifération des nuisibles. Une demande d'aide financière a été demandée à la commune pour l'achat de pièges.

Monsieur le Maire précise que la lutte concernant la présence de ragondins aux abords des lagunes et des destructions qui y sont liées est maintenant du ressort du Grand Chalon qui est propriétaire des lagunes et responsable de leurs entretiens. L'accord d'une subvention sera étudié en commission sur devis fourni par société de chasse.

8- Inauguration du court de tennis :

L'inauguration du nouveau court de tennis aura lieu le samedi 26 Avril en présence de Madame Charlotte PIROCHE (championne de Bourgogne) et de Monsieur Sébastien MARTIN (Président du Grand Chalon).

Monsieur le Maire clôt les délibérations à 23h00.